



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23/02/2023

PLAN SOBRIETÉ, ACTE 2 : REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « LOGEMENT »

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et le ministre délégué à la Ville et au Logement, Olivier Klein, ont réuni ce mercredi 22 février les représentants des bailleurs publics et privés, promoteurs, associations, syndics de copropriétaires et fédérations professionnelles de l'immobilier.

Réunis autour des ministres, les participants ont fait un point d'étape sur les mesures de sobriété mises en œuvre dès cet automne et ont évoqué les moyens de les pérenniser et d'aller plus loin encore, dans un secteur où les enjeux sont immenses. En effet, le bâtiment représente en France près de 45% de la consommation d'énergie finale et génère environ 20% des émissions directes de gaz à effet de serre.

Dans leur plan de sobriété, les acteurs du logement avaient proposé des leviers d'économies d'énergie reposant sur :

- **de nouvelles obligations réglementaires pour les bâtiments** (calorifugeage des réseaux, installation obligatoire de système de pilotage du chauffage et de la climatisation) ;
- **des changements de comportement des usagers** (respect de la température de chauffage à 19°C, décalage de la période de chauffe dans les bâtiments chauffés collectivement, réglage des chaudières, décalage de l'utilisation des appareils électroménagers, arrêt du chauffage en cas d'absence).

En novembre 2022, les ministres de la Transition énergétique et de la Ville et du Logement ont missionné Philippe Pelletier, président du **Plan Bâtiment Durable**, afin de :

- collecter et analyser les retours d'expérience pour faire ressortir les mesures efficaces et créer des outils pour faciliter la prise de décision, pérenniser les actions et entraîner les acteurs non-encore engagés ;
- créer des outils pour communiquer et transmettre les bons messages selon les cibles identifiées en se concentrant sur des mesures choisies, à l'échelle de la filière ;
- identifier les freins et les leviers complémentaires pour massifier les actions et aller plus loin.

Ces travaux du Plan Bâtiment Durable seront finalisés dans les prochains mois.

En parallèle, un décret et un arrêté relatifs à la mise en place de thermostats et au calorifugeage des réseaux d'eau dans le secteur résidentiel et tertiaire sont en cours de finalisation. Ces mesures ont été identifiées par le secteur comme particulièrement efficaces, car rapidement rentables.

Après ce premier bilan, les acteurs du logement ont fait part de leur volonté de poursuivre leur action, dans le cadre de l'acte 2 du plan de sobriété. Ils ont fait part de leur mobilisation pour que ce secteur poursuive la dynamique entreprise et que les outils permettant efficacement de réduire la consommation soient bien mis en place.

A l'issue des échanges, les ministres ont également rappelé la stratégie du Gouvernement pour accélérer la rénovation thermique des logements, complémentaire des mesures de sobriété dans le secteur mais tout aussi prioritaire pour la transition énergétique et environnementale.

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, a déclaré : « *La bataille de la sobriété énergétique des logements est lancée. Avec les acteurs de la filière, nous en avons posé les bases et nous allons poursuivre les efforts en travaillant en profondeur pour mieux piloter les consommations, améliorer le bâti et accompagner tous ceux qui veulent être maîtres de leur consommation d'énergie et souhaitent adapter leurs usages.* »

Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement a déclaré : « *Les Français ont été au rendez-vous de la sobriété en changeant leur usage et en réduisant leur consommation en particulier au sein de leur logement. Le monde du Logement est engagé et mobilisé. Faisons*

de cet hiver le socle d'une démarche de sobriété qui nous permettra d'aller encore plus loin. En conjuguant sobriété et massification de la rénovation des logements, nous parviendrons à réduire les consommations ce qui est un gain en terme de pouvoir d'achat et ce qui est bon pour la planète. »

Le plan de sobriété énergétique, qu'est-ce que c'est ?

Le plan de sobriété énergétique a été lancé le 23 juin 2022 par la Première ministre, **Élisabeth Borne**, et la ministre de la Transition énergétique, **Agnès Pannier-Runacher**, à la demande du président de la République. Il a été construit tout au long de l'été avec les acteurs de terrain, secteur par secteur (Etat exemplaire, établissements recevant du public, logement...), et présenté le 6 octobre 2022.

Objectif : permettre à chacun de s'engager durablement pour la sobriété énergétique, avec une première étape de réduction de 10% de la consommation d'énergie d'ici fin 2024, avant une réduction de 40% d'ici 2050.

Cet appel à la mobilisation générale a été entendu par les grands acteurs – Etat, collectivités et grandes entreprises, où les marges de manœuvre étaient les plus importantes – et par les Français : notre consommation de gaz et d'électricité a baissé de 12% entre octobre et décembre 2022.

Pour inscrire cette baisse de consommation dans la durée et tenir nos objectifs climatiques, **Agnès Pannier-Runacher** lance cette semaine l'acte 2 du plan de sobriété énergétique. Elle réunira à nouveau, avec chaque ministre concerné, l'ensemble des groupes de travail dans les prochaines semaines pour faire un point d'étape, afficher les indicateurs de suivi, lever les éventuels freins et voir comment aller plus loin encore.

Voir la [vidéo d'Agnès Pannier-Runacher](#) sur l'acte 2 du plan de sobriété

